

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DU 16 DÉCEMBRE 2020**



N° de résolution  
ou annotation

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue par Google Teams, ce seizième jour du mois de décembre deux-mille-vingt, à 19 heures, à laquelle étaient présents :

**PRÉSENCES :**

**Représentants des parents**

Séverine Débiolles  
Alain Deschênes  
Stéphane Elliott  
Marie-Claude Lachance  
Daniel Lamer  
Larry McKinnon

**Représentants des enseignants**

Alain Brochu  
Gilles Cinq-Mars  
Louise Tremblay  
Anne-Guylaine Bruneau

**Représentante du personnel de soutien**

Patricia Noël

**Représentante des professionnels**

Lyne Magny

**Représentants des élèves**

Laurane Gélinas  
Raphaël Gélinas

**Direction**

Kathya Paquin, directrice  
Yanick Robert, directeur adjoint

**1. PRÉSENCES ET QUORUM**

Monsieur Larry Mckinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

**2. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que la directrice et le président ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR DANIEL LAMER, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 décembre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-20-21-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME SÉVERINE DÉBIOLLES, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-20-21-20

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Formation des conseils d'établissement.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

Malheureusement, puisque nous sommes en zone rouge, toutes les activités parascolaires ont dû être annulées. Par contre, nous avons essayé le plus possible de divertir les jeunes de l'école. Les classes sont ouvertes aux élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire, tous les jours, de 12 h à 12 h 40 pour jouer à des jeux de société. La remédiation a priorité sur les activités.

À partir de janvier, tous les groupes auront accès à leur bulle-classe pendant l'heure du dîner. Nous sommes en train de faire un horaire d'activités adapté à chaque groupe qui sera en vigueur à partir de janvier. Dans l'horaire, les élèves auront droit à des activités telles que des midis-cinéma, Just dance, karaoké, Pop-quizz, jeux de société, gymnases, etc.

### **Halloween :**

Pour Halloween, une distribution de bonbons a été faite à tous les élèves de l'Escale. Les finissants ont eu droit à un diner pizza dans leur bulle-classe. De plus, ils ont pu jouer à Loup-Garou. La maison hantée et le défilé de costumes ont dû être délaissés cette année.

### **Noël du Pauvre :**

Nous n'avons pas fait d'activités de financement pour le Noël du Pauvre, cependant, des banques ont été placées dans chaque classe. C'est le groupe 441, avec une somme de 332.05 \$ qui a été élu la classe la plus généreuse. Nous avons amassé 1 000 \$. Laurane Gélinas, présidente du conseil étudiant est allée remettre le chèque, en direct, au téléthon, le 4 décembre dernier.

### **Collecte de denrées :**

Des boîtes ont été placées dans chaque bulle-classe et les jeunes sont invités à apporter des denrées et produits d'hygiène pour les familles plus démunies. Tout sera remis à l'organisme La Maison de la famille qui se chargera de faire des paniers de Noël et la distribution aux familles dans le besoin.

### **Concours de décorations de classes :**

Afin de se mettre un peu dans l'ambiance des Fêtes, les élèves étaient invités à participer au concours de décoration des classes. Les prix à gagner étaient : un diner pizza, un midi cinéma et popcorn ainsi qu'un midi jeux de société avec chocolat chaud.

Toutes les classes ont participé avec enthousiasme à ce beau projet. Afin de féliciter tout le monde pour leur belle participation, c'est quatre groupes qui se sont mérité un diner pizza (41, 42, 22, présecondaire et FPT) qui a eu lieu mardi. Les élèves des groupes 16, 24 et 32 ont écouté le film Harry Potter et ont mangé du popcorn lundi midi. Tous les élèves ont pu participer au midi chocolat chaud et jeux de société.

### **Décembre :**

En décembre, il y a des journées thématiques : tuques de Noël, chandail de Noël et pyjama. Deux bingos de Noël ont été faits. Les jeunes étaient assis chacun à leur table respective sur la place d'accueil ou à la cafétéria. Les prix étaient du chocolat, des chèques-cadeaux de la cafétéria et de chez Subway.

## **8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Deschênes n'a pas pu assister à la dernière rencontre du comité de parents.

## **9. TRAVAUX DU CONSEIL**

## 9.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER – AJUSTEMENT ET RÉVISION

CONSIDÉRANT l'article 95 de la LIP qui stipule que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la direction et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les informations relatives aux ajustements des allocations de base pour les activités éducatives incluses dans les Règles budgétaires 2020-2021 produites par le ministère de l'Éducation n'étaient pas disponibles au moment de l'adoption du budget annuel par le conseil d'établissement à la séance du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que dans les Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2020-2021, le ministère de l'Éducation impose des compressions à appliquer aux ajustements et permet aux centres de services scolaires d'effectuer des choix quant à l'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction quant à l'utilisation des montants alloués à l'école pour les activités éducatives;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LOUISE TREMBLAY, il est résolu à l'unanimité;

DE MANDATER la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du rapport financier ajusté et révisé au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve;

D'AUTORISER la direction à faire des transferts d'enveloppes budgétaires afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, il devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-20-21-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.2 APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE 2021-2022 (PROGRAMME INSTITUTIONNEL ET ESCALE-ACTION)

Les membres du conseil ont reçu dans les délais prescrits les documents pour en prendre connaissance afin de pouvoir en discuter et approuver les modalités d'application du Régime pédagogique 2021-2022 (programme institutionnel et Escale-Action).

La direction propose de réitérer Escale-Action au programme institutionnel qui est offert aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville approuve les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME PATRICIA NOËL, il est résolu :

D'APPROUVER les modalités d'application de l'article 23 du Régime pédagogique dans lequel est intégré Escalé-Action telles que proposées par la direction de l'école, dont copies sont jointes en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

108-CÉ-20-21-22

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 12

Contre : 2 (MM. Alain Brochu et Gilles Cinq-Mars)

### 9.3 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE

Madame Kathya Paquin, directrice précise que dans le Régime pédagogique le temps est proposé à titre indicatif et non prescriptif (sauf au PFAE). Elle rappelle également que, règle générale, une unité correspond à environ 25 heures de cours.

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escalé de Louiseville le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la directrice en tenant compte du temps alloué à Escalé-Action;

CONSIDÉRANT que la proposition de madame Paquin, directrice, a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la directrice respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT, il est résolu;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année scolaire 2021-2022, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal.

108-CÉ-20-21-23

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 12

Contre : 2 (MM. Alain Brochu et Gilles Cinq-Mars)

#### 9.4 ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale confirme que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy lui a alloué un montant de 450 359 \$ des allocations versées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées. Voici les mesures couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15010)
- Aide alimentaire (15012)
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID (15021)
- Activités parascolaires au secondaire (15028)
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186)
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au 3<sup>e</sup> secondaire (15200)
- École accessible et inspirante (15230)

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);

IL EST PROPOSÉ par MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, d'adopter le déploiement de ces mesures.

108-CÉ-20-21-24

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.5 ADOPTION DES CHOIX BUDGÉTAIRES POUR LA MESURE ÉCOLE INSPIRANTE (MI5230)

CONSIDÉRANT la mesure qui vise à stimuler les initiatives afin de créer de nouvelles marges de manoeuvre pour les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves de notre établissement;

CONSIDÉRANT que la mesure 15230 au montant de 24 859 \$ pour notre établissement exclut toutes dépenses d'investissements lesquelles sont couvertes par les règles budgétaires d'investissements des centres de services scolaires;

IL EST PROPOSÉ par MONSIEUR DANIEL LAMER, de choisir les moyens les plus favorables pour notre milieu en répartissant cette somme dans le but

d'inciter les élèves à développer leurs champs d'intérêt et à s'engager dans la réussite éducative.

108-CÉ-20-21-25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.6 ADOPTION DE L'UTILISATION DES SOMMES PROVENANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS

CONSIDÉRANT le résultat financier de l'école secondaire l'Escale pour l'exercice 2019-2020;

CONSIDÉRANT le montant de 9 006 \$ auquel l'école est admissible suite à l'application des règles de calcul de l'appropriation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être utilisées pour des dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'école prévoit utiliser 9 006 \$ pour payer une partie du règlement du recours collectif pour les frais chargés aux parents de 9 151 \$;

IL EST PROPOSÉ par MADAME SÉVERINE DÉBIOLLES;

DE PRIVILÉGIER le règlement du recours collectif pour les frais chargés aux parents pour le montant de 9 006 \$.

108-CÉ-20-21-26

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.7 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

Aucune sortie éducative à approuver.

Pour information, les sorties éducatives au Centre des Arts de Shawinigan auront lieu le 10 mars 2021.

<i>11 décembre 2020</i>	<i>Art dramatique 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire</i>	<i>Centre des Arts de Shawinigan Amos Daragon - Le Phénix</i>	<i>10 mars 2021</i>
<i>17 mars 2021</i>	<i>Art dramatique 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire</i>	<i>Centre des Arts de Shawinigan Le tour du monde en 80 jours</i>	<i>10 mars 2021</i>

## 9.8 ADOPTION DE LA MODIFICATION DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école, du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances pour l'année scolaire 2020-2021 adopté le 9 octobre 2020 contient 8 séances ordinaires, la séance du 13 janvier 2021 sera enlevée du calendrier des séances, car il n'y aura pas de point à adopter ou à approuver à cette date.

IL EST PROPOSÉ par MADAME LOUISE TREMBLAY, d'adopter la modification du calendrier des séances pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-20-21-27

## 9.9 CONSULTATION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT – NOMINATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

Chaque année, la direction générale du Centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement sur les critères à retenir dans le cadre des nominations des directions des établissements, conformément à l'article 79 de la LIP, et fait parvenir aux membres du conseil d'établissement un document de support.

Dépôt aux membres du document de support et des critères de sélection de la direction d'école pour 2021-2022 à l'école secondaire l'Escale.

Après consultation, les membres du conseil ont décidé de ne pas modifier le document.

Madame Patricia Noël, secrétaire de gestion, fera le suivi auprès de la direction générale du Centre de services scolaire.

## 9.10 FORMATION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Les documents pour la formation obligatoire pour les conseils d'établissement ont été déposés sur le Google Drive du conseil d'établissement.

Une copie papier du cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement a été remise à tous les membres du conseil.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

- a) COVID-19 – Enseignement hybride – horaire du 17 décembre au 11 janvier – protocole d'urgence.



Grâce à l'enseignement hybride il y a moins de circulation à l'école, donc moins de risque de propager la maladie. Nous avons eu trois cas chez nos élèves, néanmoins nous n'avons pas eu à fermer de classe parce que ces élèves n'étaient pas revenus à l'école après avoir contracté la maladie. Aucun cas de COVID chez nos membres du personnel.

Les mesures que nous recevons du Centre de services scolaire sont mises à jour quotidiennement.

À partir du 17 décembre, tous les élèves seront à la maison et recevront les cours à distance selon l'horaire habituel des élèves. L'équipe-école a travaillé très fort pour le déploiement des outils technologiques pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire ainsi que les élèves du PFAE, présecondaire et dysphasie. Le retour à l'école est prévu le 11 janvier prochain. Si le confinement devait perdurer nous sommes prêts à déployer l'horaire des seuils minimaux lorsque le ministère l'exigera.

Les membres du personnel sont en télétravail à 98 % jusqu'au 22 décembre. Les surveillants continuent de faire les appels à la maison lorsque les élèves sont absents de leur cours.

#### b) Portail-parents – nouvelle application mobile

Une nouvelle application est disponible pour améliorer le portail-parents. Un lien pour le téléchargement de l'application sera envoyé dans les prochains jours par le Journal-parents.

## II. RAPPORT DE LA DIRECTION

### MOT DE KATHYA PAQUIN, DIRECTRICE

#### Noël du Pauvre

L'argent amassé sert aux élèves de l'Escale qui sont dans le besoin. L'organisation du Noël du Pauvre a ajouté 1 000 \$ à la contribution des élèves. Merci à tous!

#### Subvention de l'URLS Mauricie

Nous avons reçu une subvention de 2 000 \$ pour l'achat d'une patinoire synthétique intérieure de 17 X 22 pieds en lien avec le programme « École active ». Merci à Chloé Frigon, notre kinésiologue.

### Prix de la Fondation Desjardins

Avec notre projet « D estresse au Salon de l'Express », nous avons gagn e le prix de la Fondation Desjardins d'une valeur de 3 000 \$. Notre projet consiste  e cr e un local pour aider les  l ves athl tes  e diminuer leur stress, g er leurs  motions, leur anxi t , etc. Chlo e Frigon, kin siologue animera des ateliers.

### R cipiendaire de la M daille du Gouverneur g n ral du Canada

Pour l'ann e scolaire 2019-2020 c'est Arienne Lampron qui remporte la M daille du Gouverneur g n ral du Canada avec une moyenne de 96,4 %. F licitations   Arienne.

### Calendrier de l'Avent actif 2020

Organis e par l'Escale et la Table Jeunesse, sur le Facebook de l' cole. Une id e d'activit  chaque jour du 1 r au 22 d cembre inclusivement. Plusieurs prix   gagner. Pour participer,  crire dans les commentaires « Fait ».

### **MOT DE YANICK ROBERT, DIRECTEUR ADJOINT**

#### Arrimage primaire/secondaire

Cette ann e les  l ves de 6 e ann e ne pourront pas venir passer une journ e d'int gration   l'Escale. Pour encourager les  l ves de notre r gion   s'inscrire   notre  cole, une vid o sera cr e pour pr senter aux  l ves une journ e type   l'Escale. De plus, une activit  avec l'utilisation du cadenas sera r alis e et les  l ves le recevront en cadeau.

####  l ves m ritants de la 1 e  tape

Nous avons honor e 98  l ves selon les trois valeurs suivantes :

- Le rendement scolaire
- Le respect du cadre scolaire
- Coup de coeur

Ils ont tous re u un certificat, une collation et un ch que-cadeau d'une valeur de 10 \$.

#### Prochaines repr sentations th atrales

Les  l ves de l'option Art dramatique de 1 e secondaire pr senteront la pi ce « Un monde pour No l ». Cette pi ce a  t e capt e sur vid o le 15 d cembre dernier. Elle sera pr sent e au mois de janvier   tous les  l ves de 1 e secondaire.

#### Rencontre de parents du 19 novembre

Le 19 novembre dernier une premi re rencontre de parents virtuelle   eu lieu. Nous avons eu 344 rendez-vous avec les enseignants et 14 rendez-vous avec les professionnels. 115 parents ont particip e   cette rencontre.

*Semaine des dépendances*

Le comité École en forme et en santé a donné des ateliers sur les méfaits du vapotage aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, les autres suivront sous peu.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le 17 février 2021.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 35.

108-CÉ-20-21-28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patricia Noël  
Secrétaire

Larry McKinnon  
Président

Kathya Paquin  
Directrice